

RAPPORT D'ACTIVITES
2015



COLLECTIF LES MORTS DE LA RUE

Réseau bruxellois agissant pour un adieu digne
aux personnes sans-abri décédées.

Collectif Les Morts de la Rue
Place de Ninove, 10
1000 Bruxelles
info@mortsdelarue.brussels
Bert DE BOCK 0476 74 81 37
Zaïla VAN DER STEEN 0476 88 11 19

asbl DIOGENES vzw
Ninoofseplein, 10
1000 Brussel
N° d'entreprise 460.376.648
asbldiogenesvzw@hotmail.com
<http://www.diogenes.wikeo.be>
Tel: 02.502.19.35

TABLE DES MATIERES

Edito

1. HISTORIQUE
2. PRÉSENTATION DU PROJET
 - Mission
 - Valeurs
 - Définition d'un Mort de la Rue
 - Objectifs
 - Activités
3. STRUCTURE, FONCTIONNEMENT ET PARTENAIRES
 - La coordination du Collectif
 - Le noyau
 - Les membres
 - Le Réseau élargi
4. MOYENS 2015
5. STATISTIQUES 2015
 - Informations concernant le décès et les personnes décédées
 - Informations concernant les inhumations
6. STATISTIQUES SUR 10 ANS DE FONCTIONNEMENT
7. ACTIONS 2015
8. PERSPECTIVES
9. ANNEXE
 - Article Libre Belgique 5 mars 2015
 - Invitation cérémonie 2016

Edito

*Avant qu'il y ait le Collectif,
Les personnes sans-abri ne mourraient pas,
Elles disparaissaient simplement ...*

Le Collectif les Morts de la Rue a une position tout à fait unique dans le paysage riche et diversifié du secteur d'aide aux personnes sans-abri en Région de Bruxelles-Capitale (RBC). Parmi les membres du Collectif, on retrouve des services de travail de rue et des services d'accueil de jour, des centres d'hébergement d'urgence et des maisons d'accueil, des services de première et de deuxième ligne, des services médicaux et sociaux, des services régionaux, communaux ou fédéraux, des organisations professionnelles et des initiatives bénévoles, des initiatives religieuses,... Par ailleurs, le Collectif est un des rares projets qui ne se contente pas de mobiliser les associations, mais qui fait également à l'implication des habitants de la rue eux-mêmes. Et ce, sans oublier la participation active des représentants des différentes convictions de vie, des administrations communales, des hôpitaux et de citoyens impliqués, qui donnent, tout au long de l'année, un peu de leur temps au Collectif les Morts de la Rue.

Malgré toutes ces différences, le Collectif arrive toujours à faire en sorte que les gens se retrouvent, se réunissent et oublient leurs différences. Cela s'explique, peut-être, par le fait qu'autour d'une tombe, les différentes fonctions ou les rôles que l'on joue dans la société s'estompent et comptent tout d'un coup beaucoup moins ? Ou par le fait qu'un travailleur social puisse se sentir aussi mal à l'aise et nerveux à la lecture d'un témoignage qu'un habitant de la rue lorsqu'il doit entrer dans un bureau pour formuler une demande d'aide ? Ou par le fait que nous occupons tous une place égale face à la mort et que nous avons tous à faire le deuil de nos proches disparus ? Tout le monde meurt un jour, et cette simple fatalité nous rapproche les uns des autres. A moins que cela ne s'explique par la valeur que nous accordons à la dignité humaine, même au-delà de la mort. Une valeur tellement précieuse que nous sommes prêts à nous investir ensemble dans les actions du Collectif.

Quoi qu'il en soit, il n'existe en RBC que très peu d'événements capables de rassembler une aussi grande diversité de participants que la cérémonie d'hommage organisée annuellement par le Collectif à l'Hôtel de Ville de Bruxelles. Chaque année, ce sont environ 350 personnes qui y participent, avec une forte présence des habitants de la rue.

De même n'existe-il, à notre connaissance, aucun autre réseau bruxellois dans lequel autant d'habitants de la rue et de personnes (ou d'organisations) en contact avec les personnes sans-abri investissent autant de temps et d'énergie tout au long de l'année.

Après 11 années de fonctionnement, nous espérons que les pouvoirs publics suivront et accorderont une juste reconnaissance au Collectif les Morts de la Rue pour le rôle unique qu'il joue dans le secteur d'aide aux personnes sans-abri en RBC.

1. HISTORIQUE

Deux événements ont été à la source de la création du Collectif, il y a dix ans. D'une part, la découverte révoltante des corps de deux personnes à la Gare du Midi, un certain temps après leur décès, début 2005. D'autre part, les actions pour le droit au logement d'octobre 2004, où un cercueil avait été choisi comme symbole, marqué d'un calicot « *Enfin un domicile fixe !* ». Les participants ont alors spontanément commencé à lister les personnes de la rue dont ils avaient appris le décès, et à scander cette liste.

Des personnes concernées (habitants de la rue, travailleurs sociaux, bénévoles, militants) ont alors décidé d'agir ensemble pour prendre connaissance de la réalité des décès des personnes ayant connu la rue, informer ceux qui les ont connues, veiller à la dignité de leurs funérailles et à leur rendre hommage collectivement, une fois par an. Dès lors, des funérailles individuelles ont été organisées, en collaboration avec tous les acteurs concernés.

ATD Quart-Monde a assuré la coordination du Collectif pendant les six premiers mois. Depuis mai 2005, l'asbl DIOGENES met à disposition les ressources humaines et les moyens logistiques nécessaires à la coordination du Collectif.

En 2006, pour la première fois, une cérémonie d'hommage aux personnes décédées l'année précédente a été organisée dans la Salle Gothique de l'Hôtel de Ville de Bruxelles. Cette cérémonie, devenue annuelle, est un événement important pour les proches des personnes décédées, pour les travailleurs sociaux qui les ont connues, et pour les personnes en situation de rue elles-mêmes.

En 2011, avec l'accord et le soutien de la Ville de Bruxelles, un arbre a été planté à proximité de la Gare Centrale, monument vivant à la mémoire des Morts de la Rue.

En décembre 2014, le Collectif a été le lauréat du Prix Régine Orfinger-Karlin décerné par la Ligue des Droits de l'Homme.

Le 13 mai 2015, le Collectif a organisé sa dixième cérémonie d'hommage annuelle à l'Hôtel de Ville de Bruxelles.

2. PRESENTATION DU PROJET

Mission

Agir, ensemble avec tous les acteurs concernés et prioritairement avec les habitants de la rue, pour un adieu digne pour les (ex-)habitants de la rue en RBC.

Valeurs

La dignité humaine, le respect, la tolérance, l'égalité, l'équité, la participation, la lutte contre la pauvreté, la solidarité, l'ouverture, l'interconvictionnalité.

Définition d'un Mort de la Rue

Un Mort de la rue est une personne décédée qui a vécu en rue, sur le territoire de la RBC, à un moment donné de son parcours de vie.

Objectifs

- Avoir connaissance des décès de personnes ayant vécu en rue afin de pouvoir en faire part à leurs proches
- Améliorer les conditions dans lesquelles les personnes qui ont vécu en rue sont traitées après leur décès¹
- Assurer une présence aux obsèques de personnes ayant connu la rue, si aucun proche n'a été retrouvé
- Promouvoir la participation des (ex-)habitants de la rue à l'ensemble des activités du Collectif
- Travailler autour de la commémoration/mémoire de la personne
- Impliquer et soutenir les familles, les amis et le secteur psycho-médico-social de la RBC²
- Témoigner des difficultés auxquelles les habitants de la rue sont confrontés dans leur survie quotidienne
- Recueillir et partager des informations³

¹ Faire évoluer les pratiques de chaque commune dans l'application de la loi sur les obsèques des indigents. La notion de décence des obsèques n'est pas définie, elle est donc interprétée différemment dans chaque commune. Ce qui nous semble essentiel :

- Que chaque personne puisse être accompagnée par ceux qui l'ont connue.
- Présence possible à l'inhumation : information à temps, choix de l'horaire, horaires respectés.
- Possibilité de personnaliser l'hommage, de passer par un lieu de culte, selon les convictions de la personne
- Emplacement identifié par une plaque au nom du défunt

² dans les démarches qu'ils sont en droit d'effectuer, dans le travail de deuil, en les mettant en lien avec ceux qui ont connu la personne décédée, en les invitant à prendre la parole aux cérémonies d'hommage

³ Informer correctement le secteur psycho-médico-social, les pouvoirs politiques et la société au sens large de la mortalité des (ex-)habitants de la rue en RBC.

Activités

- Faire part des décès aux personnes concernées
- Soutenir, tout au long de l'année, les proches et le réseau dans l'organisation des cérémonies d'adieu individuelles
- Organiser des réunions mensuelles, ouvertes à tout le monde.
- Organiser une visite collective au cimetière de Bruxelles début novembre. Accompagner, tout au long de l'année, les personnes qui en ont besoin lors de leurs visites au cimetière.
- Organiser une cérémonie annuelle pour commémorer et rendre hommage à tous les morts de la rue, décédés au cours de l'année écoulée.
- Recueillir des informations sur les décès afin d'être en mesure d'établir quelques statistiques susceptibles de déconstruire certaines idées reçues, comme celle répandue selon laquelle les personnes qui vivent en rue ne meurent qu'en hiver. Ce travail de collecte de données n'est à l'heure actuelle ni exhaustif ni scientifique, mais, à notre connaissance, aucun organisme n'étudie la mortalité des personnes ayant connu la vie en rue à Bruxelles.

3. STRUCTURE, FONCTIONNEMENT ET PARTENAIRES DU COLLECTIF

Le Collectif est un réseau largement ramifié, composé entre autres de : la coordination, les habitants de la rue, les organisations du secteur sans-abri et plus largement le secteur psycho-médico-social, certains services communaux, la police locale de Bruxelles-Ixelles (équipe Herscham), des représentants de diverses confessions, les citoyens concernés, les pompes funèbres, les autorités administratives, le personnel de différentes morgues, Le Collectif Les Morts de la Rue est une association de fait.

La coordination du Collectif

La coordination de ce Collectif a, au départ, été assurée par ATD Quart Monde, pendant une période de 6 mois. Depuis mai 2005, l'asbl DIOGENES assure la coordination du Collectif. A cette fin, elle met des ressources humaines (approximativement un mi-temps, réparti sur plusieurs travailleurs) et des moyens logistiques (ordinateur, téléphone, ...) à disposition du groupe de partenaires. Cette tâche de coordination est facilitée par l'excellente connaissance que possèdent nos travailleurs de rue des personnes sans-abri. La coordination est nécessaire et garante du bon fonctionnement de l'organisation: secrétariat, comptabilité, logistique, recueil de données, encadrement des bénévoles, ... Elle permet, en outre, de coordonner les actions du réseau, de mobiliser les forces vives, de communiquer avec toute la nuance nécessaire et le respect dû aux personnes, de développer une expertise,.... Pour le dire brièvement, la coordination facilite, organise, délègue, encadre et supervise. Elle porte la responsabilité finale du projet.

Plus spécifiquement, la coordination du Collectif regroupe les tâches suivantes :

❖ Fonctionnement du Collectif

- Secrétariat : Relevé quotidien de la boîte mail, messagerie vocale, recueil des demandes, vérification des informations, communication au sein du réseau, archivage informatisé des données, gestion du planning des activités, mise à jour du carnet d'adresses, rédaction de PV, rédaction de rapports d'activités, ...
- Comptabilité : paiement des factures, remboursements des avances de frais des bénévoles, livre de comptes, gestion du compte bancaire, encodage comptable, ...
- Ressources humaines : accueil des nouveaux membres du réseau, établissement et maintien des règles de communication interne et externe
- Administration : assurance volontariat, demandes d'autorisations pour les événements publics, etc.
- Logistique : organisation des transports, vérification du matériel, ordinateurs, logiciels, articles de bureau, ...
-

❖ Coordination des actions et mobilisation du réseau

- Garantir et faire évoluer les missions, valeurs et objectifs
- Recueil des demandes, vérification des informations relatives à un décès, communication au réseau, collecte d'informations, mise en lien des différents acteurs concernés (administrations, familles, services, amis, etc.), soutien administratif, aide à la préparation d'hommages

❖ Communication

- Veiller à une bonne communication interne et externe du réseau
- Représentation du réseau
- Communication avec les pouvoirs publics, la presse, les administrations

❖ Développement d'une expertise

- Recueil d'informations, enregistrement des données et élaboration des statistiques, suivi de la législation, connaissance des démarches,...

Le Noyau

Le « noyau » est composé d'(ex) habitants de la rue, de personnes concernées (famille d'une personne décédée après un parcours de rue, par exemple) et d'acteurs de terrain, qui se mobilisent régulièrement pour la planification et l'organisation des différentes actions. Le « noyau » se réunit mensuellement dans les locaux de l'asbl DUNE, association membre du Collectif.

Parmi les associations régulièrement représentées aux réunions du « noyau », citons : ATD Quart Monde, La Bande, CAW Bruxelles – Albatros, Chez Nous, Le Collectif des Poètes Bruxellois, Les Copains du Petit Bitume, DIOGENES, DUNE, Les Educateurs de Rue de la Commune de Saint-Gilles, le Front Commun des SDF, La MASS-Bxl, Médecins du Monde, Nativitas, La Ruelle,...

Les Membres

Notre groupe de membres s'étend continuellement. Tous les membres sont en contact avec les habitants de la rue en RBC, et souscrivent aux missions du Collectif.

La plupart des membres font partie du secteur d'aide aux personnes sans-abri, mais on y retrouve également des personnes sans-abri, des citoyens, des représentants d'autres associations, des représentants des différents cultes, ... Chaque membre est inscrit, via l'adresse mail d'une ou de plusieurs personnes, dans le mailing list « Réseau » du Collectif, qui regroupe actuellement **142 contacts**. Nous considérons ce mailing list comme l'équivalent du registre des membres du Collectif. Les mails adressés par le Collectif sont traités par nos personnes de contact, lesquelles sont de véritables portes d'entrée vers d'autres habitants de rue et véhiculent l'information au sein de leur propre organisation, mais aussi ailleurs dans le réseau.

Avant de rejoindre notre réseau de membre, chaque service ou personne est contacté par la coordination du Collectif afin de recevoir une clarification des objectifs et des limites de notre action.

Nous comptons :

67 Membres du secteur d'aide aux personnes sans-abri (120 contacts email):

Centre Ariane, Armée du Salut – Foyer Georges Motte (2), Article 23, ATD Quart Monde (2), Bravvo, Buurtwinkel, CAW Brussel - Albatros, CAW Brussel – l'Armée du Salut – le Foyer (4), CAW Brussel – Hobo, CAW Brussel – Kodiel, CAW Brussel – Outreach, CAW Brussel – Puerto (2), CAW Brussel – De Schutting (3), CAW Brussel - Vrienden van het huizeke, CAW Brussel – Woonbegeleiding, Chez Ailes, Chez Nous asbl, Le Clos, Les Copains du Ptit Bitume asbl, Corvia asbl, l'aDAS, Diogènes asbl (12 contacts), Doucheflux (2), Dune asbl (3), Educateurs de Rue de la Commune d'Etterbeek, Educateurs de Rue de la Commune de Saint-Gilles, Entre deux, Fami-Home asbl, La Fontaine (3), Front Commun des Sdf (2), Ihiving vzw, le Home Baudouin (2), L'hôpital César de Paepe – Saint-Pierre (5), l'Hôpital Saint-Jean (2), Housing First Smes-B, les Infirmiers de Rue (2), l'Ilot, Jes vzw (2), Latitude Nord, La Miason Médicale des Marolles (2), LaMass-Bxl (2), La Maraude de Saint-Josse, Médecins du Monde (6), Nativitas, Le nouveau 150, Pag-asa, Petits Riens asbl (2), pierre d'Angle (3), La Police Locale du Zone Bruxelles Capitale – Ixelles Team HERSCHAM, Poverello (2), le Projet Lama Anderlecht, Quartier des Libertés (3), le Relais (2), La Ruelle, La Samaritaine, S.Ac.A.Do, Sant-Egidio ou Kamiano (2), le SAMU Social (4), SAS-CPAS 1000 Bruxelles, Securail, Smes-B, Solidarité nouvelles, La Source, la STRADA (3), Talita, Transit (2), Un Toit à Soi asbl.

5 Membres d'autres organisations :

L'Association pour les Inhumations et Créations, Axcent asbl, La Bande ASBL (2), Le Conseil Polonais de Belgique, Le Collectif des Poètes Bruxellois.

8 Membres du monde interconvictionnel :

L'Équipe Pastorale de l'Église du Béguinage, l'Équipe Pastorale de l'Église de Bon Secours, le Service Aumônerie de l'Hôpital Saint-Pierre – César de Paepe, le service Aumônerie de l'Hôpital Brugman – Paul Brien, le Service aumônerie de l'Hôpital Saint-Jean (2), une Sœur de Saint Vincent de Paul, une Sœur de la Congrégation des Franciscaines Missionnaires de Marie.

11 Citoyens :

11 citoyens sont impliqués en tant que membre dans le Collectif, parmi lesquels plusieurs (ex)personnes sans-abri.

Le Réseau des partenaires (Réseau élargi)

Dans le cadre de ses activités, le Collectif est en lien avec encore bien d'autres acteurs. Le nombre total des personnes impliquées est difficile à estimer. Parmi les principales collaborations, notons :

Les habitants de la rue de la Région bruxelloise

Le Collectif est un réseau participatif. Nous tentons, dans tous nos actions, d'impliquer un maximum les (ex-)habitants de la rue.

Les acteurs du secteur d'aide aux personnes sans-abri de la RBC

Les acteurs psycho-médico-sociaux de la RBC

Les services policiers, actifs sur le territoire de la RBC

La Cellule des Personnes Disparues de la Police, les différents commissariats et l'équipe Herscham sont de précieux contacts. La police informe régulièrement le Collectif quand un décès survient. Le Collectif peut également compter sur l'aide de la police pour confirmer ou infirmer une rumeur de décès.

Depuis 11 ans, le Collectif a contribué à l'identification de nombreuses personnes décédées, parfois plusieurs mois après leur décès. 5 d'entre elles n'ont toujours pas été identifiées.

Les acteurs du monde judiciaire

Magistrats, juges d'instruction, avocats.

La Ville de Bruxelles et la Commune d'Ixelles.

Le Premier Échevin et le cabinet des Cultes de la Ville de Bruxelles apportent un petit soutien financier pour l'organisation d'une cérémonie de commémoration annuelle et pour des petits frais de fonctionnement.

Les Administrations communales de la RBC:

Le Collectif travaille quasiment quotidiennement avec les services d'État Civil des différentes communes de Bruxelles, et a une collaboration officielle avec l'Etat Civil de la Ville de Bruxelles et la Commune d'Ixelles. Les autres communes bruxelloises sont en contact avec le Collectif de façon plus ponctuelle.

Les communes de Bruxelles-ville et d'Ixelles communiquent au Collectif les noms de toutes les personnes indigentes dont elles prennent les obsèques en charge.

Depuis sa création, le Collectif s'est impliqué dans l'organisation des obsèques d'au moins 170 personnes, en étroite collaboration avec les Services Inhumation des communes, les différentes morgues (d'hôpitaux ou de l'Institut Médico-Légal) et les cimetières.

Les morgues communales de la RBC

Les cimetières de la RBC

Les Pompes funèbres

Les Familles des défunts

Le Collectif tente toujours d'entrer en contact avec les familles des défunts. Ces contacts se poursuivent parfois dans la durée : chaque année, elles sont invitées à la commémoration à l'Hôtel de Ville, où elles sont invitées à s'exprimer si elles le souhaitent. Des membres de familles endeuillées participent aussi aux réunions du Collectif.

Les Consulats, en particulier le Consulat Polonais.

Une partie considérable des personnes dont nous apprenons le décès est ressortissante d'autres pays que la Belgique. Parmi eux, la communauté polonaise est la plus représentée (5 personnes en 2013, 12 en 2014, 4 en 2015). Les contacts avec le consulat polonais sont nombreux (contact avec les familles, organisation de rapatriements, ... 4 rapatriements ont été organisés vers la Pologne en 2015).

Les représentants des différentes religions et convictions de vie

La presse

Des citoyens impliqués

Le monde artistique

Le Collectif des Poètes Bruxellois rédige régulièrement des poèmes en hommage aux personnes décédées.

Des musiciens, dessinateurs, graphistes, comédiens, ... mettent aussi leur talent au service des actions du Collectif.

La société au sens large

La problématique est fortement médiatisée, et touche bon nombre de personnes éloignées de la réalité des personnes en situation de rue.

Les associations dont l'action est proche

Le Collectif a rencontré les Collectifs de Charleroi, Liège et Namur, et les organisations qui s'occupent des 'morts de la rue' à Gand et à Anvers. Il a participé au Forum des Associations à Paris et Lyon avec les Collectifs de Lyon, Marseille, Paris, Bordeaux, Grenoble, Strasbourg, Angers, Beauvais, Rennes.

4. MOYENS DU COLLECTIF EN 2015

Ressources humaines

Depuis 2005, l'équipe de travail de rue de l'asbl DIOGENES assure la coordination du Collectif les Morts de la Rue. Elle veille à y consacrer le temps nécessaire. Jusqu'en 2015, l'asbl DIOGENES n'a jamais reçu de subside spécifique pour ce travail.

En 2015, trois travailleurs de rue de l'asbl DIOGENES ont travaillé l'équivalent d'un mi-temps à la coordination du Collectif. Cela a été, entre autres, rendu possible par l'octroi par la COCOM d'un petit subside spécifique pour la coordination du Collectif.

Le noyau du Collectif regroupe une vingtaine d'(ex-) habitants de la rue, de citoyens et de représentants d'organisations qui s'investissent régulièrement dans le Collectif. Ces personnes et organisations donnent de leur temps pour participer aux réunions, assister aux enterrements, préparer la cérémonie annuelle. Le temps investi par les uns et les autres est très difficile à estimer ; il varie, en outre, en fonction des moyens de chacun. Soulignons encore que ces personnes et organisations sont fortement présentes, et cela tout au long de l'année !

Les membres du réseau, actuellement représentés par 142 adresses mails, s'investissent également dans le projet. Le temps investi par chaque membre du réseau est considérablement moindre que celui investi par le noyau, mais tous les membres du Collectif sont des points de relais très importants. Ils reçoivent les informations, les traitent et les relaient, tout au long de l'année. Le plus souvent, ces membres s'investissent et se mobilisent à l'occasion d'événements concrets (ex : la préparation de la cérémonie annuelle), suite au décès d'une personne connue par un service en particulier, ou pour l'élaboration d'un projet spécifique (ex : des ateliers créatifs pour réaliser du matériel pour les cérémonies). Le temps investi par ce grand réseau dans les activités du Collectif est très difficile à estimer. Notons encore que cet investissement est entièrement libre et bénévole.

Ressources financières

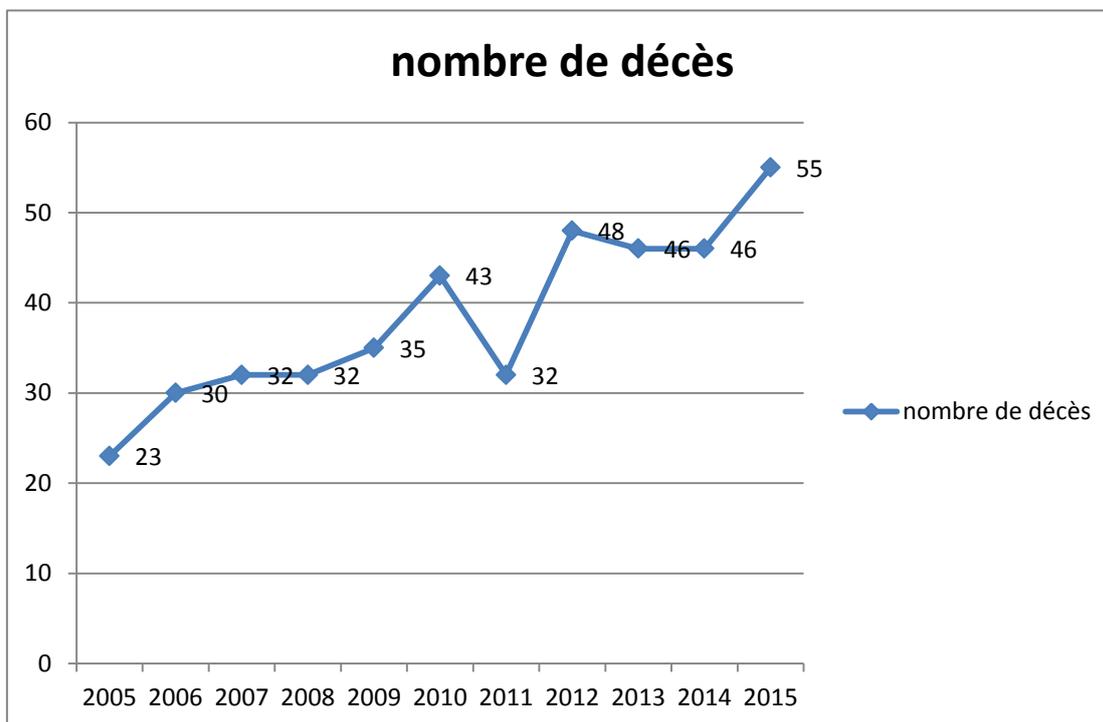
Depuis mai 2005, c'est l'asbl DIOGENES qui met à disposition les moyens logistiques nécessaires au bon fonctionnement du Collectif (ordinateurs, logiciels, outils de bureau,...).

Le Collectif bénéficie d'un subside de la Ville de Bruxelles (récemment augmenté à 2.500,00€) pour l'organisation de la Cérémonie annuelle et pour certains coûts liés à l'accompagnement des obsèques (frais de transport jusqu'au cimetière, achat de fleurs, de bougies, café, etc.).

En 2015, l'asbl DIOGENES a bénéficié d'une subvention spécifique d'un montant de 6.000,00 € de la part de la COCOM, pour assurer la coordination du Collectif les Morts de la Rue.

5. STATISTIQUES 2015

Informations concernant le décès et les personnes décédées

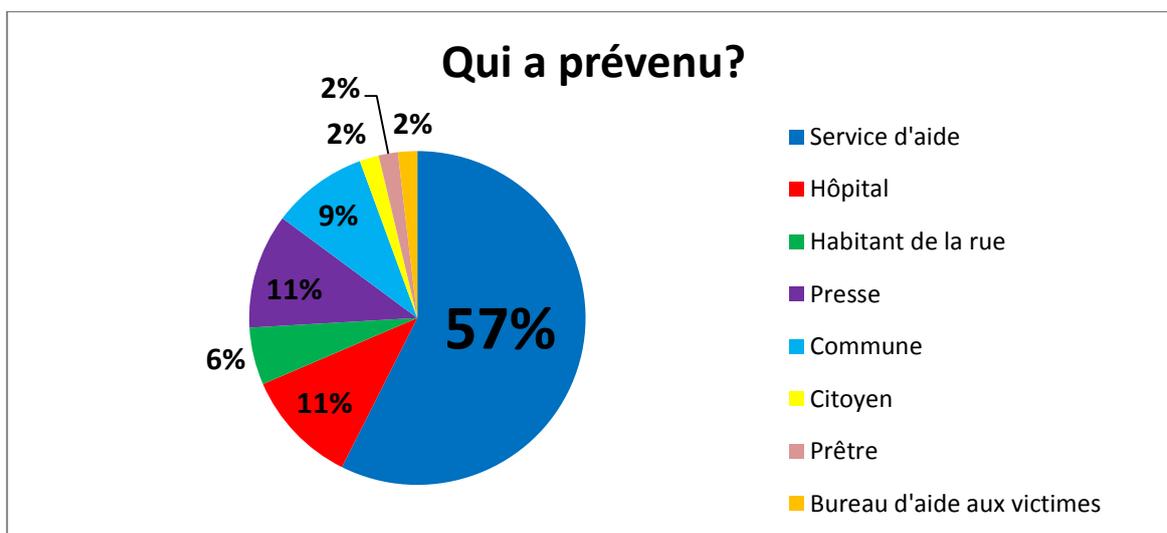


En 2015, le Collectif a eu connaissance de 55 décès. Ce chiffre est un nouveau triste record mais, comme chaque année, il ne recouvre qu'une partie de la réalité. Nous n'avons aucune idée du nombre réel d'habitants de la rue décédés en 2015. Les décès sont parfois appris avec plusieurs mois de retard.

Nous voudrions mettre en évidence qu'il s'agit de personnes qui ont connu la rue à un moment ou un autre dans leur vie. Elles n'étaient pas toutes sans-abri au moment de leur décès, certaines d'entre elles avaient trouvé un logement, vivaient dans un home, etc.

Parmi les 55 personnes décédées, il y a **47 hommes et 8 femmes**.

En 11 ans, le Collectif a été averti du décès de 422 personnes, dont 43 femmes.

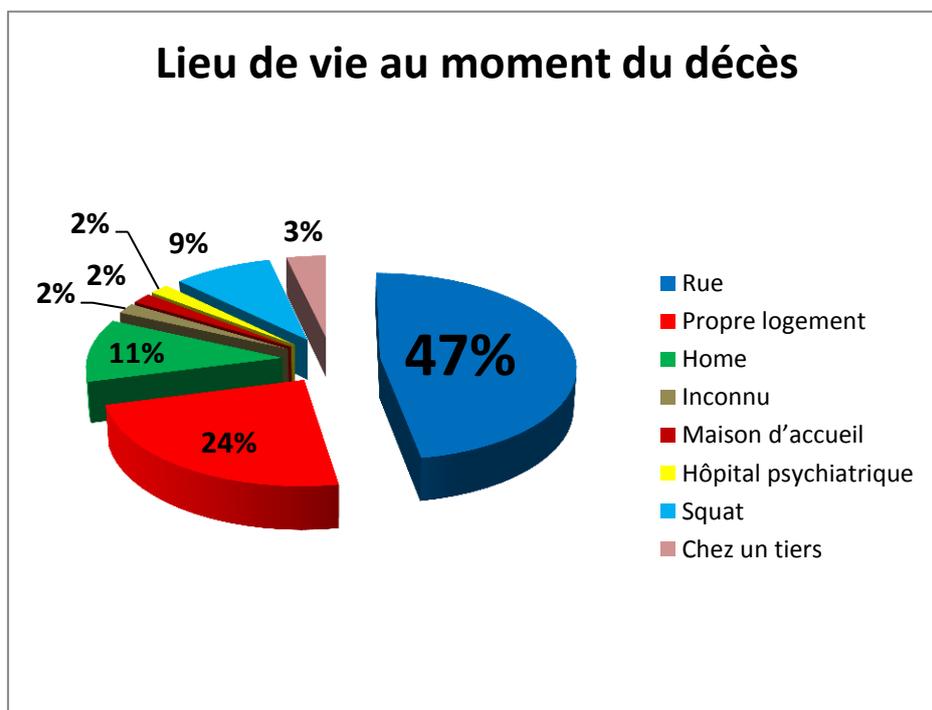


Parmi les institutions qui nous ont fait part du décès d'habitants de la rue, 31 étaient des services sociaux actifs auprès des habitants de la rue.

A côté du volet institutionnel, les habitants de la rue semblent aussi eux-mêmes actifs dans cette démarche d'information, avec une proportion de 3 annonces sur 55.

La presse nous a prévenus 6 fois. Les communes de Bruxelles nous a prévenus 5 fois.

La diversité des sources d'information montre que le réseau que constitue le Collectif est étendu.

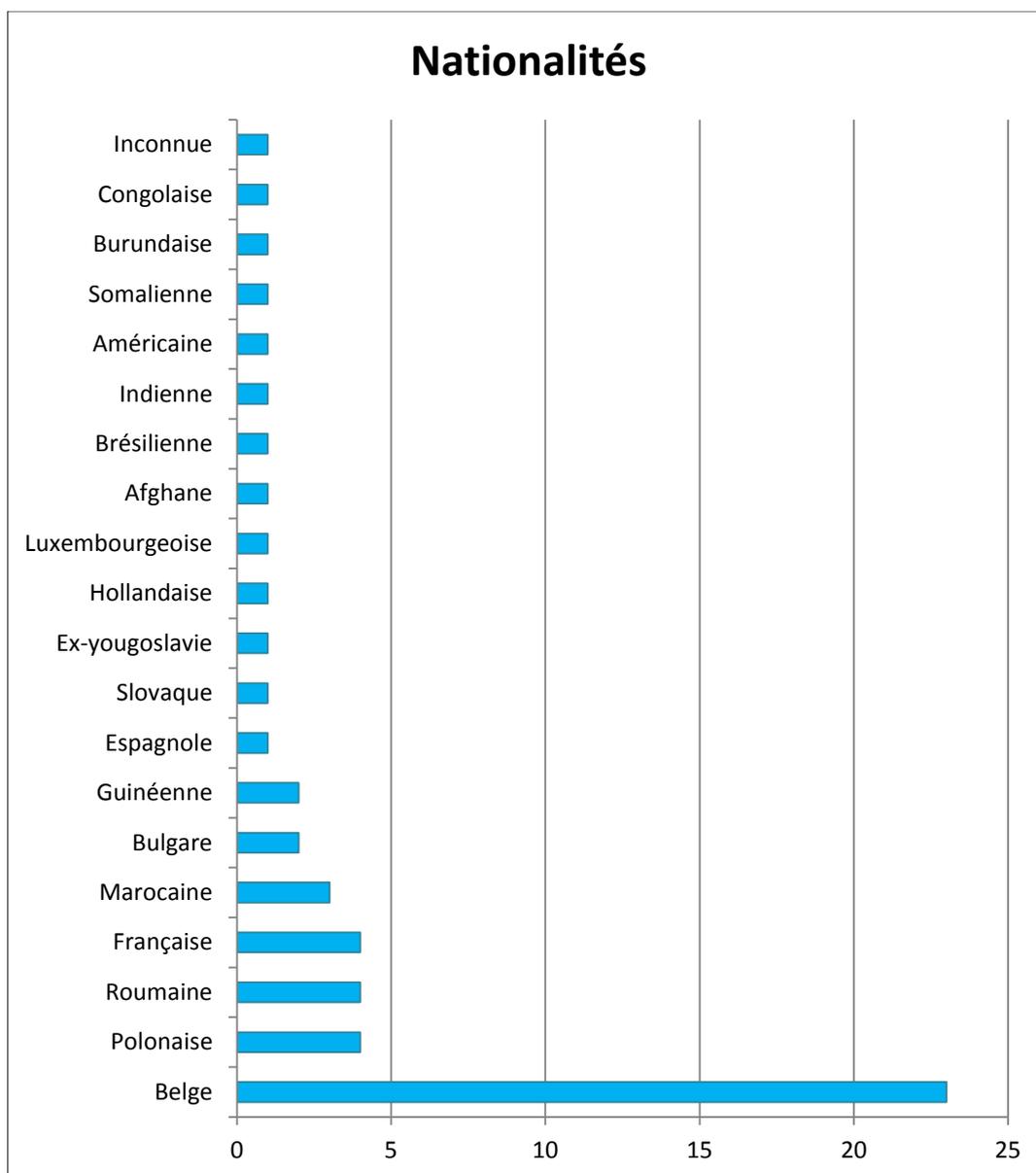


26 habitants de la rue décédés en 2015 vivaient en rue au moment de leur décès (47%).

13 personnes habitaient en logement, ce qui représente 24% de la totalité.

Six personnes vivaient dans un home ; cinq dans un squat.

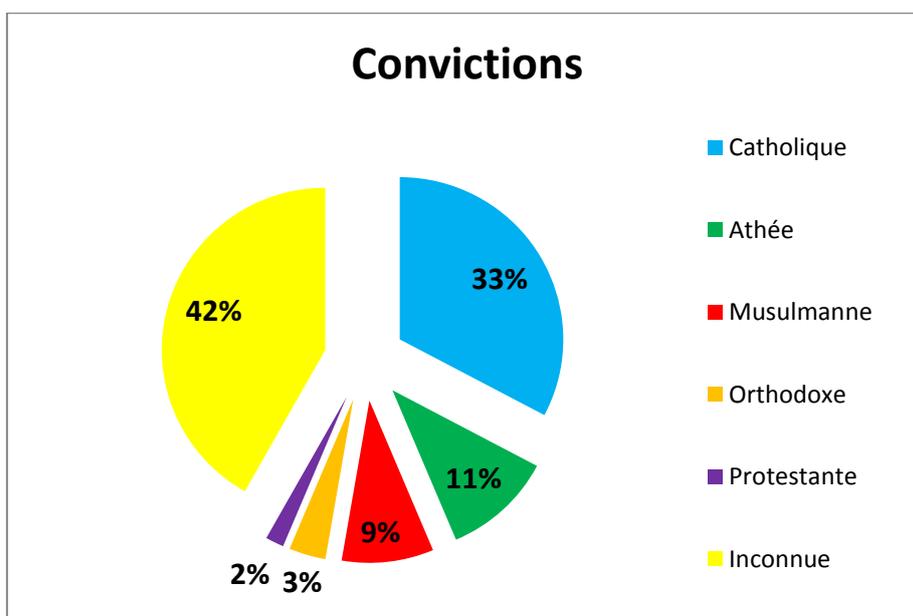
Les 55 personnes décédées avaient pour point commun d'avoir vécu en rue à un moment de leur vie.



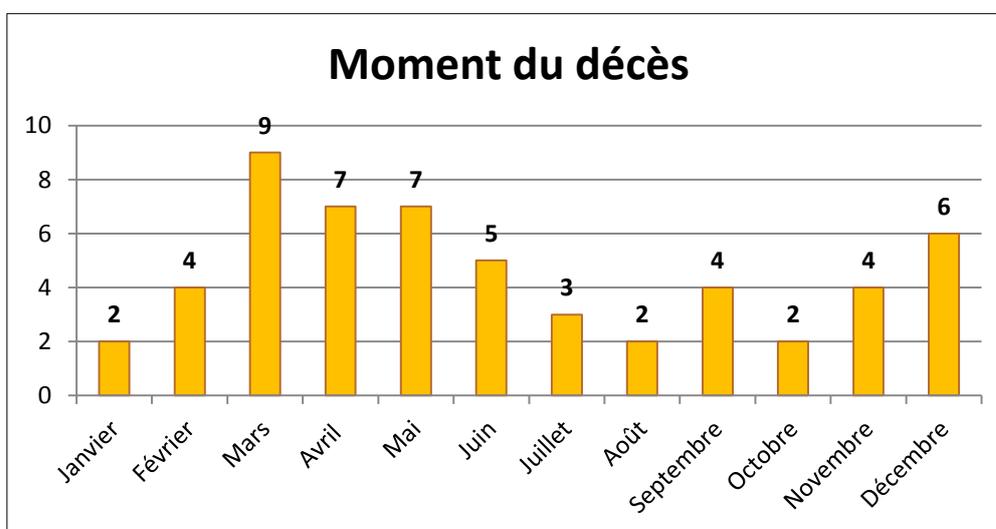
La plupart des habitants de la rue décédés sont belges de nationalité (41%).

Les pays Européens représentent la majorité des morts de la rue : 76%.

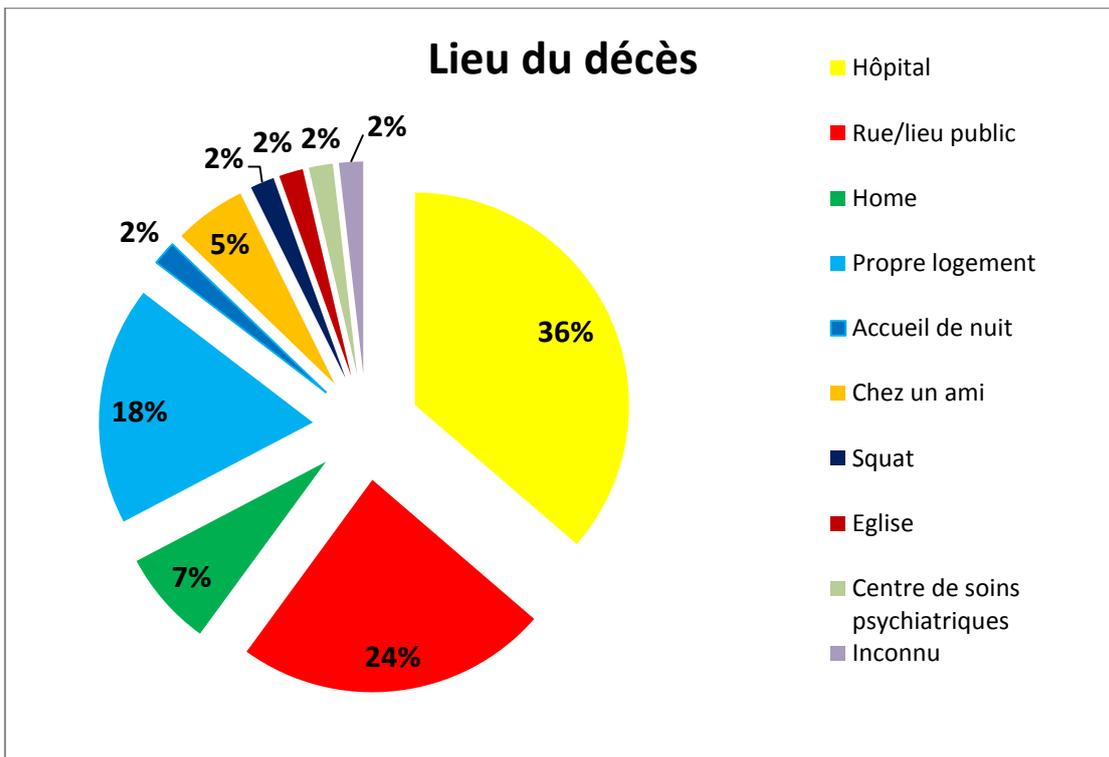
Au total, il y a au moins **20 nationalités** différentes recensées (contre 7 en 2014 ; 13 en 2013 ; 10 en 2012 ; 9 en 2011 ; 11 en 2010 ; 8 en 2009) !!



Pour 41 % des habitants de la rue décédés, la conviction philosophique nous est méconnue.



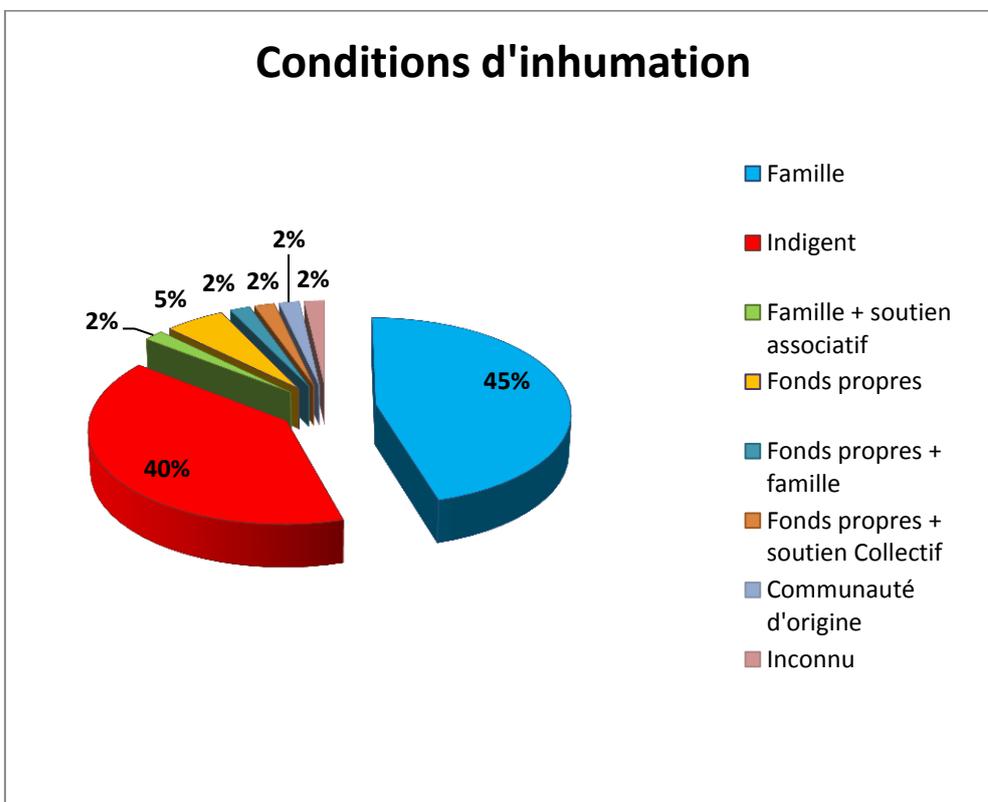
Comme les années précédentes, les décès sont répartis tout au long de l'année. Le Collectif plaide pour des mesures qui entraîneraient un changement profond et durable des conditions de vie des personnes qui vivent encore en rue. Concentrer les moyens sur les quelques mois d'hiver n'a pas de sens.



Une partie importante des décès (36%) survient à l'hôpital.

26% des personnes sont décédées sur la voie publique, dans le métro ou dans un squat.

18% des personnes sont décédées dans leur propre logement, dans un home ou chez des amis.



La famille est impliquée dans la prise en charge des obsèques dans 49% des cas.

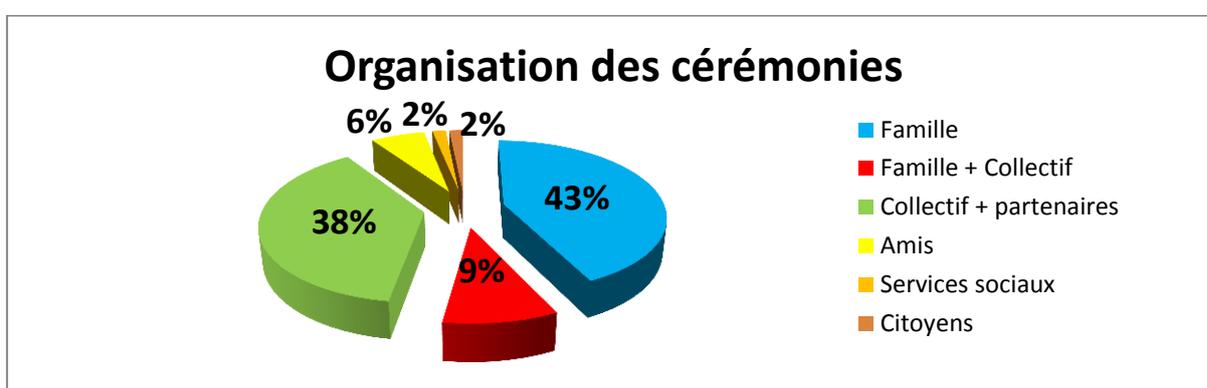
40% des obsèques ont été prises en charge financièrement par la commune où le décès est survenu.

Nombre de personnes décédées qui ont été rapatriées dans leur pays d'origine

Nationalité	Nombre total	Nombre de personnes rapatriées
Pologne	4	4
Guinée	2	2
Maroc	3	2
Afghanistan	1	1
France	4	1

Les 4 personnes polonaises, décédées en 2015, ont toutes été rapatriées.

Sur les 32 personnes ayant une nationalité étrangère, 10 ont été rapatriées dans leur pays d'origine.



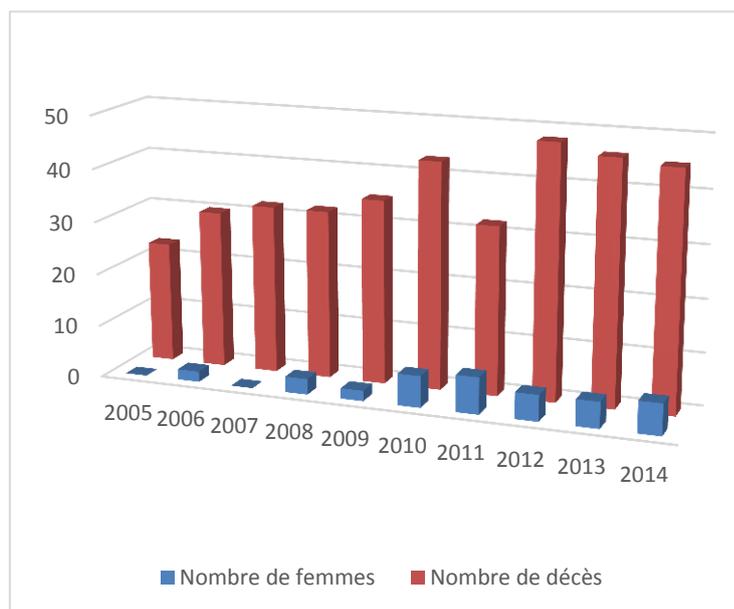
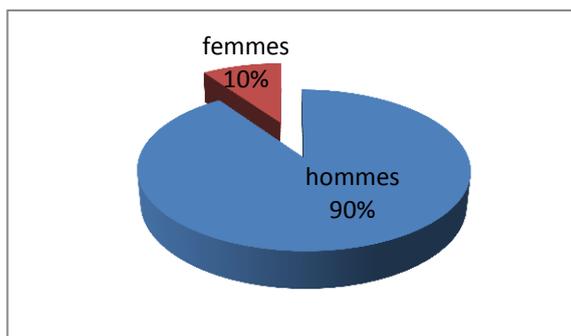
Les familles ont été impliquées dans l'organisation de 28 obsèques des « Morts de la Rue ». Au total, les familles ont été présentes à près de la moitié des cérémonies d'adieu (28 sur 57). Le Collectif cherche toujours à impliquer les familles. Le Collectif a été impliqué dans l'organisation de 25 cérémonies en 2015.

Pour certains morts de la rue, deux cérémonies d'adieu ont été organisées. Dans des cas de rapatriements par exemple, ça peut arriver qu'une cérémonie est organisé à Bruxelles, et une autre dans le pays d'origine. Ou quelqu'un a déjà été enterré par sa famille, et ceux qui n'y ont pas pu assister ont aussi envie d'organiser un moment d'adieu.

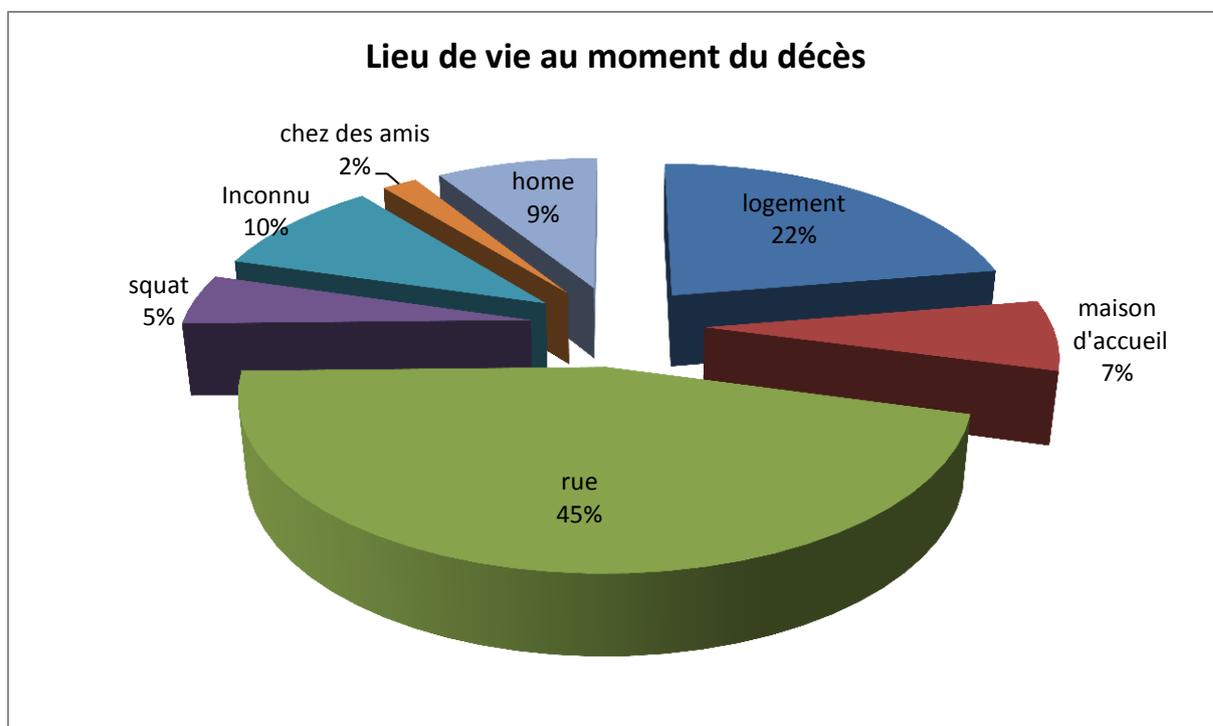
6. STATISTIQUES SUR 10 ANNEES DE FONCTIONNEMENT

En 2015, le Collectif a sorti les chiffres concernant 10 années de fonctionnement (2005-2014).

Depuis 2005, le Collectif a eu connaissance du décès de 367 (+ 2015 = 422) personnes ayant vécu en rue. 35 (+2015= 43) étaient des femmes. Le nombre de femmes dont nous avons appris le décès a beaucoup augmenté en 2010 et est resté stable depuis (autour de 10%).

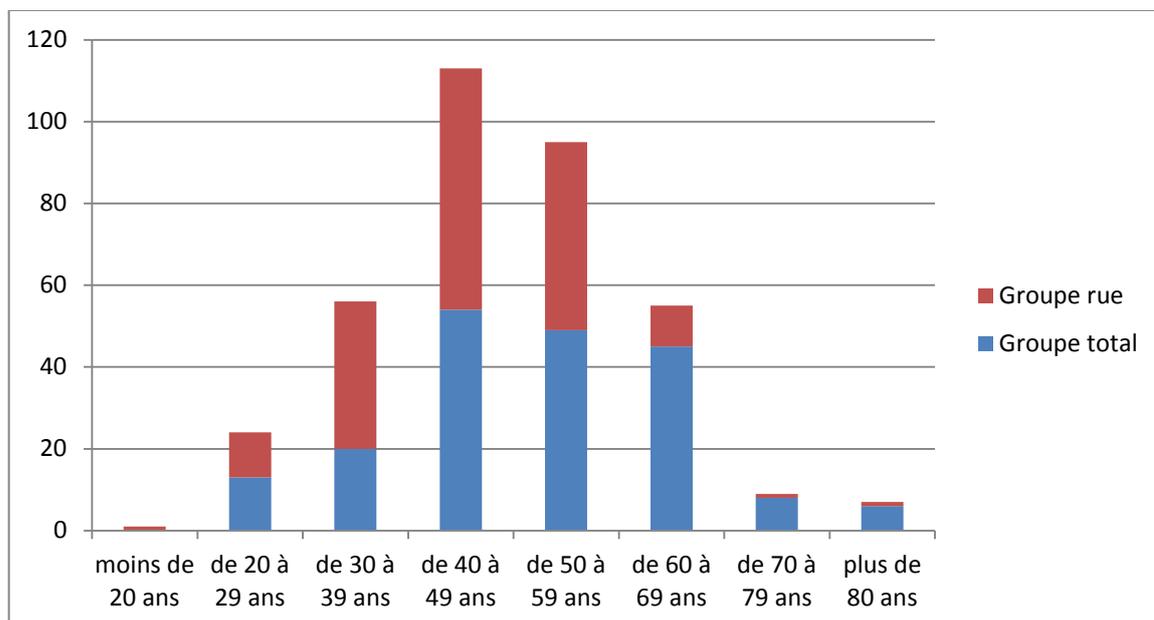


Parmi les personnes décédées, on sait que 45 % **vivaient en rue** au moment du décès, 22% avaient un logement. Pour 10% d'entre elles, nous n'avons pas connaissance du lieu de vie au moment du décès (avant 2008, cette information n'était pas notée). Hors celles disposant d'un propre logement, 23% des personnes ne vivaient plus en rue au moment de leur décès : 5% en squat, 9% en home, 7% en maison d'accueil et 2% hébergés chez des amis.

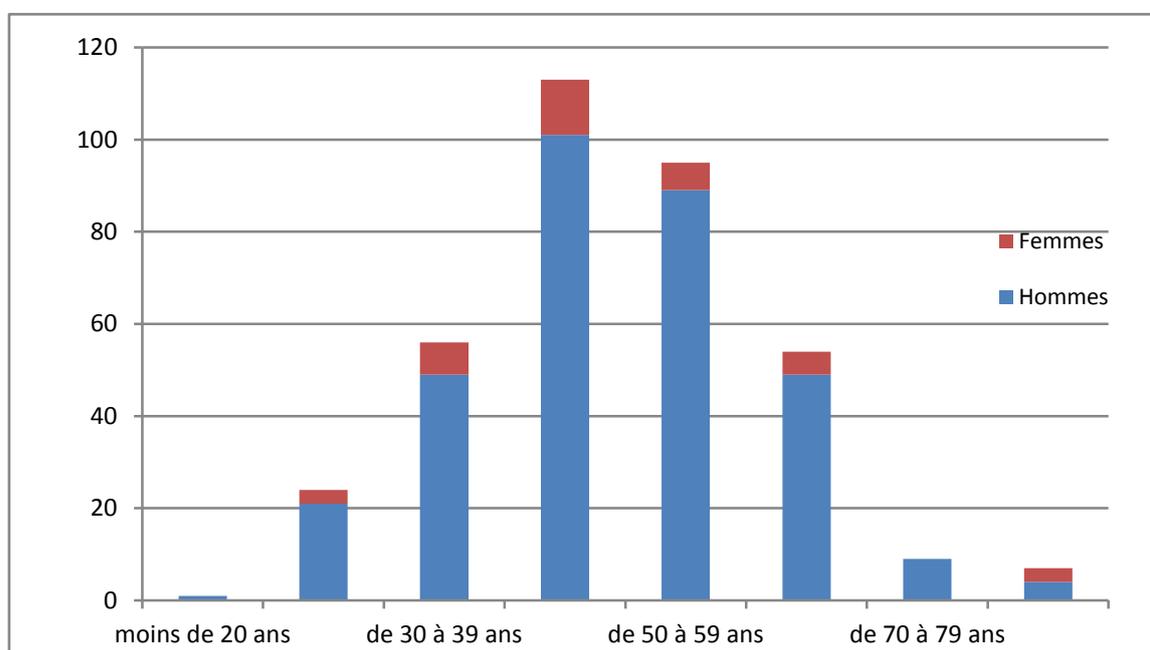


La **moyenne d'âge** au moment du décès est de 48 ans, tant pour les hommes que pour les femmes. Elle est de 45 ans pour les personnes qui vivaient en rue au moment de leur décès

La personne la plus jeune avait 18 ans, la plus âgée 85.



Parmi les personnes qui vivaient en rue au moment de leur décès, 12 étaient des femmes (7%). Elles avaient de 24 à 85 ans.

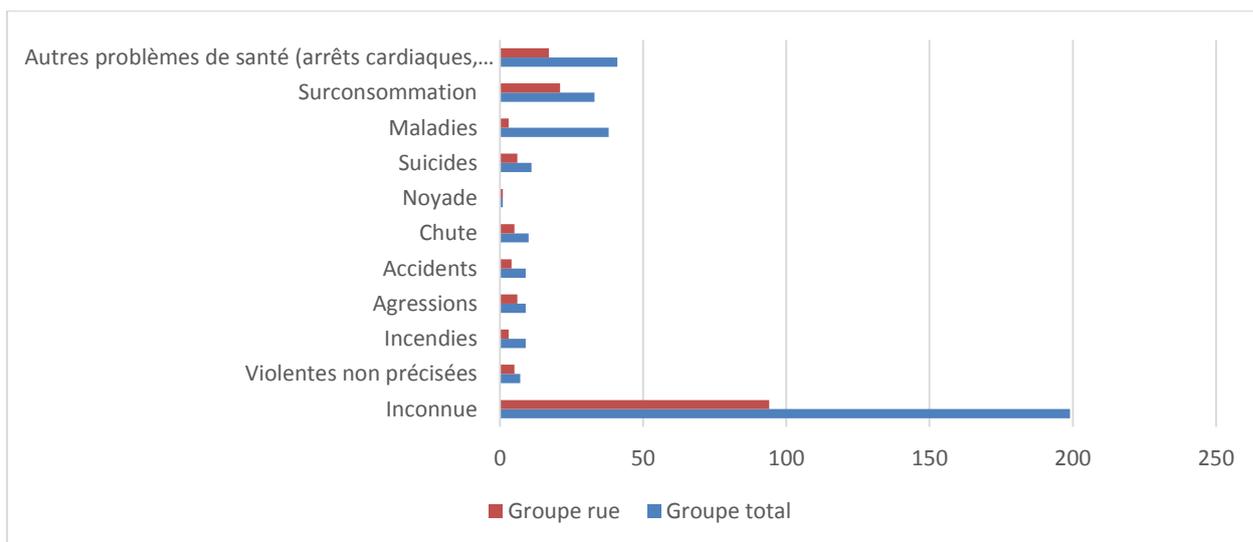


Les femmes sont proportionnellement beaucoup plus représentées chez les plus de 80 ans (3 sur 7)

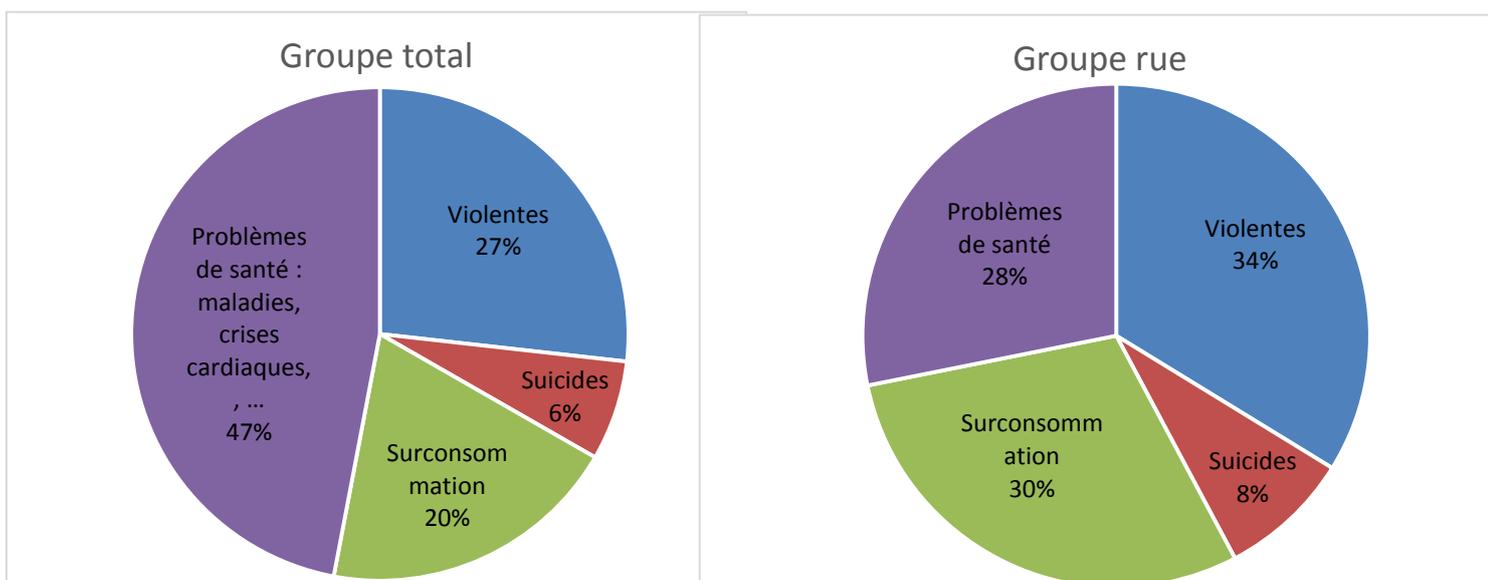
Les **causes de décès** nous sont inconnues dans plus de la moitié des cas (54%).

La plupart des causes de mortalité qui nous sont rapportées sont des causes indirectes (55%). Elles sont la conséquence de conduites à risque : maladies chroniques, crises cardiaques, overdoses, 26% des décès dont nous apprenons la cause sont des morts violentes : agressions, accidents, incendies, chutes. Nous avons eu connaissance de 11 suicides (près de 7%).

Les personnes en situation de rue sont beaucoup plus exposées aux agressions (plus de 80% des décès liés à des agressions ont eu pour victimes des personnes qui vivaient en rue)



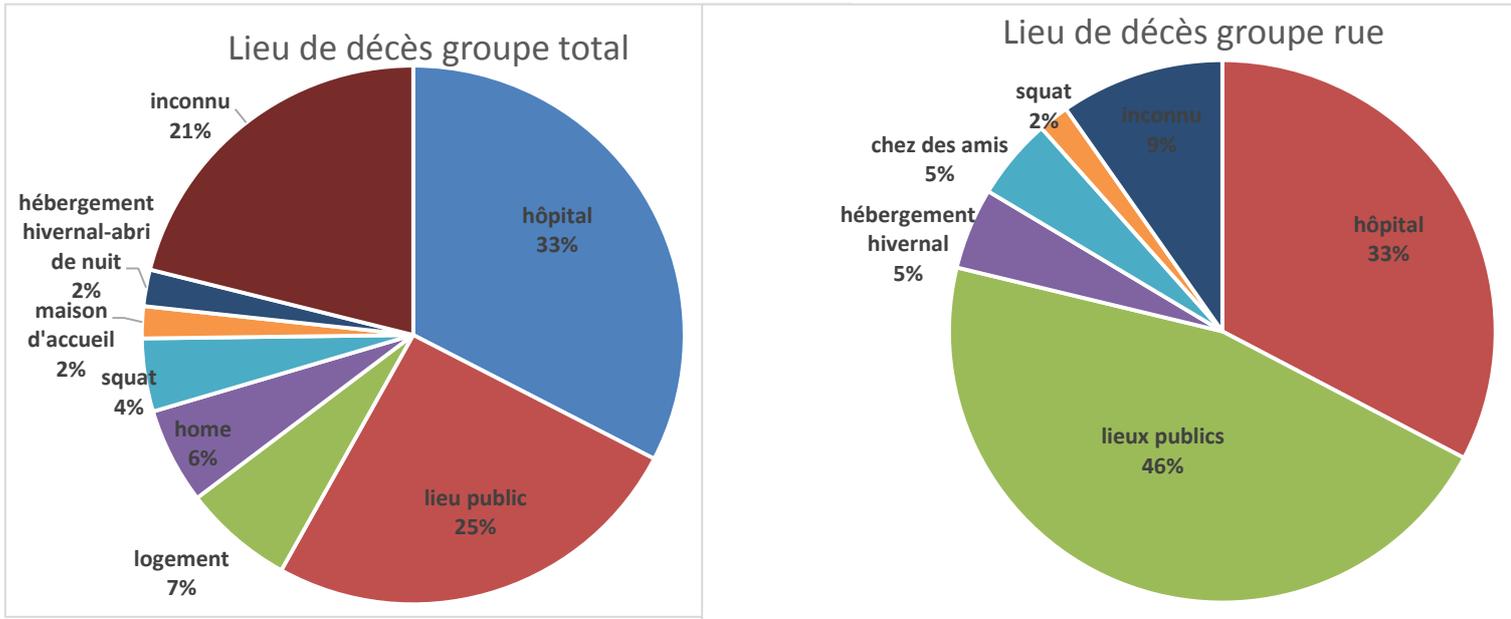
Parmi les causes connues, nous avons distingué 4 catégories : les causes violentes (accidents, incendies, agressions, chutes), les suicides (qui sont une forme particulière de cause violente), les décès liés directement à une surconsommation et les décès liés à un problème de santé (maladies chroniques, problèmes cardiaques ou causes indirectes (arrêt cardiaque, hémorragie interne, ...))



Les personnes en situation de rue sont plus souvent victime de décès soudains (violence, suicides, surconsommation).

119 décès ont **eu lieu** à l'hôpital (1 décès sur 3). 93 décès (1 sur 4) ont eu lieu dans un lieu public (rue, métro, gares, parcs, etc.). 24 décès sont survenus dans le logement de la personne, 21 dans des homes, 16 dans des squats, 7 dans des maisons d'accueil, 6 dans des hébergements hivernaux, 2 dans des abris de nuit.

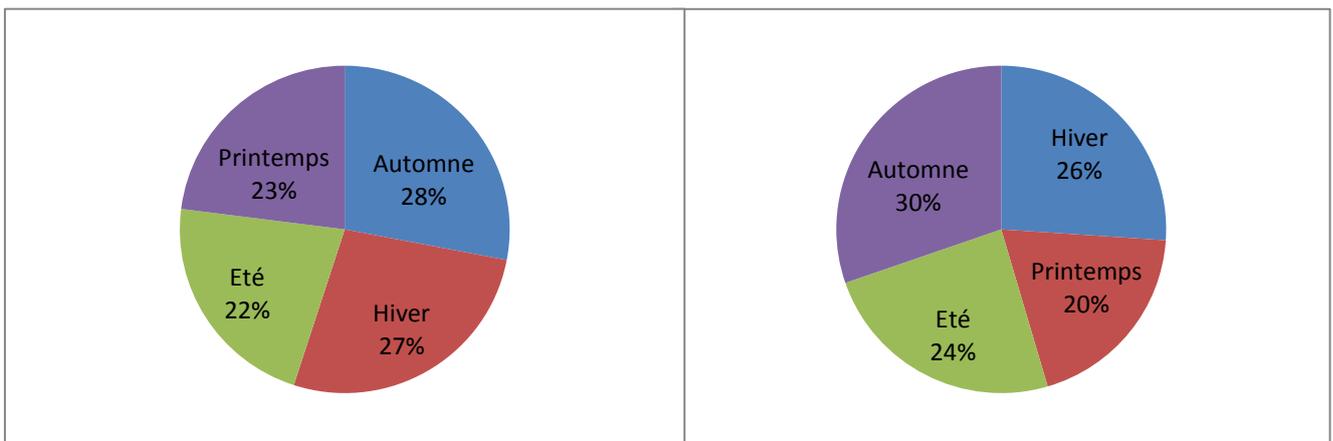
Un tiers des décès survient à l'hôpital, que les personnes soient logées, hébergées ou en situation de rue. Près de la moitié (45%) des personnes en situation de rue dont nous apprenons le décès meurent dans des lieux publics, contre 25% pour les personnes en logement ou hébergées.



Les décès ont eu lieu **tout au long de l'année**, tant pour les personnes qui vivent en rue que pour celles qui ont accédé à un logement ou un hébergement.

Groupe total

Personnes en situation de rue



7. ACTIONS 2015

En 2015, le Collectif a été informé du décès de 55 personnes. Lors de chaque annonce d'un décès, le Collectif vérifie l'information, informe le réseau et joue son rôle de point d'appui.

Le Collectif a organisé 30 cérémonies d'adieu individuelles.

Au total, 11 réunions mensuelles et 3 réunions de préparation pour la cérémonie d'hommage annuelle ont été tenues. La réunion d'évaluation de la cérémonie d'hommage annuelle a rassemblé pas moins de 16 personnes. Le Collectif a organisé 2 réunions avec le cabinet de l'Echevin des cultes de la Ville de Bruxelles (thèmes : la cérémonie d'hommage annuelle, l'état du cimetière de Bruxelles, ...) et 1 réunion avec l'Etat Civil de la Commune d'Ixelles.

Le 2 novembre, une visite collective a été organisée au cimetière de Bruxelles (Evere), pour se recueillir sur les tombes des morts de la rue. Les jours suivants, à l'occasion de la Toussaint, plusieurs autres cimetières ont été visités par des bénévoles du Collectif.

Le Collectif se donne pour ambition d'améliorer les conditions de traitement, après leur décès, des personnes qui ont vécu en rue. Suite à nos maintes interpellations, la Ville de Bruxelles a répondu positivement à l'une de nos principales revendications : le respect du droit pour chaque personne enterrée 'en tant qu'indigent' par la Ville de Bruxelles de reposer dans une tombe individuelle, identifiable (nom, année de naissance et de décès) et accessible (entretien de la pelouse et des allées d'accès aux tombes). Le traitement des personnes indigentes au cimetière de Bruxelles à Evere s'est considérablement amélioré au cours des dernières années. Nous réalisons cependant qu'en la matière, rien n'est jamais acquis et qu'il convient de rester vigilant.

La dixième cérémonie d'hommage annuelle a eu lieu en présence du Prince Laurent. A cette occasion, le Collectif a diffusé les statistiques rendant compte des dix années de travail. Même si ces chiffres ne sont pas le résultat d'une recherche fondée scientifiquement, le Collectif reste jusqu'à ce jour la seule source de données fiables sur la mortalité des personnes sans-abri en Région de Bruxelles-Capitale, et in extenso en Belgique.

Comme c'est le cas chaque année, le Collectif a reçu beaucoup d'attention de la presse et a répondu à de nombreuses sollicitations pour obtenir des informations sur les Morts de la Rue. La dixième cérémonie d'hommage a été largement couverte médiatiquement ; présence de : VTM, BRTN, RTBF, Télé Buxelles, radios, presse écrite, ... L'anniversaire du Collectif et la présence d'un des membres de la famille royale dans l'assistance ne sont probablement pas étrangers à ce succès. Lorsqu'il communique, le Collectif se fait un point d'honneur de sortir du sensationnalisme et de mettre en lumière les difficultés structurelles auxquelles sont confrontés les habitants de la rue: loyers trop élevés sur le marché privé, listes d'attente trop longues pour accéder à un logement social, discriminations, ... Le Collectif veut également briser quelques idées reçues telle, par exemple, que celle qui amène certains à penser que les personnes sans-abri décèdent surtout en hiver. Les décès sont repartis sur toute l'année, il n'y a pas plus de décès en hiver qu'en été! Cependant, malgré nos messages répétés, depuis 10 ans, aux premières températures recensées, le Collectif est interpellé par la presse... A sa propre initiative, le Collectif a écrit une carte blanche publiée dans La Libre Belgique du 5 mars 2015. Ce texte fait suite à une interview du bourgmestre de la Ville de Bruxelles parue dans La Capitale. Dans l'article en question, l'idée était lancée « d'incinérer les morts de la rue ». Cette interview a été répercutée dans de nombreux journaux internationaux (ex : <http://4nieuws.nl/buitenland/1283909/brussel-de-fik-in-dode-daklozen.html>). Dans sa carte blanche, le Collectif a tenté de clarifier quelques concepts et de lever les amalgames mentionnés dans l'article de La Capitale. Notre texte plaide également pour la liberté de choix concernant les questions de fin de vie pour les habitants de la rue. Une copie de l'article est disponible sur simple demande.

Une partie non négligeable du travail a concerné la construction d'un site web digne de ce nom. Un petit financement 2014 de la COCOF (Action Sociale) nous a permis, en 2015, d'élaborer le layout du site web du Collectif, en collaboration avec l'asbl Vertige. Ce travail sera finalisé en 2016. Le site web sera bientôt en ligne à l'adresse suivante : www.mortsdelarue.be Le surfeur y trouvera quantité

d'informations utiles : présentation du Collectif, actualité, statistiques, revue de presse, textes d'hommage aux morts de la rue avec les âges et prénoms, ...

Rémi Pons et Pauline Chevalier, deux artistes, membres du Collectif depuis de nombreuses années, ont pris durant un an des enregistrements audio de nos activités. En co-construction avec le Collectif, ils ont créé un documentaire radio intitulé : « Au Pied de l'Arbre ». Ce documentaire a été enregistré sur CD, un graphiste a créé la pochette et a réalisé des flyers et des affiches. En 2015, deux écoutes publiques ont été organisées, suivies par un débat entre l'audience et des représentants du Collectif.

8. PERSPECTIVES

Depuis mai 2005, l'asbl DIOGENES assure la coordination du Collectif. A cette fin, elle met des ressources humaines (approximativement un mi-temps, réparti sur plusieurs travailleurs) et des moyens logistiques (ordinateur, téléphone, ...) à disposition du groupe de partenaires. Cette tâche de coordination est facilitée par l'excellente connaissance que possèdent nos travailleurs de rue des personnes sans-abri. La coordination est nécessaire et garante du bon fonctionnement de l'organisation: secrétariat, comptabilité, logistique, recueil de données, encadrement des bénévoles, ... Elle permet, en outre, de coordonner les actions du réseau, de mobiliser les forces vives, de communiquer avec toute la nuance nécessaire et le respect dû aux personnes, de développer une expertise, ... Pour le dire brièvement, la coordination facilite, organise, délègue, encadre et supervise. Elle porte la responsabilité finale du projet.

La quasi-totalité des acteurs du secteur de l'aide aux personnes sans-abri en Région de Bruxelles-Capitale font appelle au Collectif lorsqu'ils se retrouvent confrontés au décès d'un habitant de la rue. Les acteurs du secteur psycho-médico-social bruxellois s'accordent à reconnaître la plus-value que représente le Collectif par le rôle de soutien qu'il est amené à jouer dans des circonstances toujours difficile. En décembre 2014, le Collectif a été le lauréat du Prix bi-annuelle Régine Orfinger-Karlin décerné par la Ligue des Droits de l'Homme. Nous exprimons le vœu que cette large reconnaissance de la qualité notre travail puisse aboutir à son juste subventionnement.

Le Collectif Les Morts de la Rue mérite une coordination forte et soutenue.

D'année en année, force est de constater que les tâches liées à la coordination du Collectif se font de plus en plus nombreuses et variées. En effet, non seulement le nombre de décès annuel va croissant (doublement en 10 ans), mais le réseau ne cesse lui aussi de grandir. Les ressources humaines actuellement disponibles ne sont plus suffisantes que pour faire face à la quantité de travail. Cela met de plus en plus de pression sur l'équipe des travailleurs de rue de DIOGENES. Conséquence connexe, le temps disponible pour assurer la coordination étant limité, certains projets restent en suspens (ex : la réalisation d'une étude scientifique sur la mortalité des habitants de la rue en Région de Bruxelles-Capitale) ou ont été ralentis (ex : le développement d'un site web de qualité). En 2015, pour la toute première fois depuis la création du Collectif, un petit subventionnement d'un montant de 6.000,00 EUR a été octroyé à DIOGENES pour permettre la bonne exécution des tâches liées à la coordination du Collectif. Ce faisant, les Ministres de l'Aide aux personnes de la Cocom ont tenu à marquer leur reconnaissance pour la qualité et l'utilité de notre travail. Loin d'être suffisante (la coordination du Collectif demande l'équivalent d'un temps plein de travail), cette somme nous aura, néanmoins permis d'engager une personne à mi-temps pendant quelques mois.

La coordination du Collectif a au moins besoin d'un subventionnement d'un ETP. Nous continuerons à interpeller les pouvoirs subsidants en 2016.

Fin 2014, grâce à un subside de la COCOF (4.000,00 €), nous avons commencé le développement d'un site web. Notre volonté est de la mettre en ligne à l'occasion de la Cérémonie annuelle du 25 mai 2016.

A plus long terme, le Collectif œuvrera au développement de partenariats avec les 19 communes bruxelloises. Nous souhaiterions également formaliser notre partenariat avec la Ville de Bruxelles.

Enfin, le Collectif aimerait trouver des partenaires pour réaliser une étude scientifique sur la mortalité des habitants de la rue à Bruxelles.

9. ANNEXES

Article Libre Belgique 5 mars 2015

"Morts de la rue": La vérité sur la "pelouse 36"

CONTRIBUTION EXTERNE Publié le jeudi 05 mars 2015 à 16h52 - Mis à jour le vendredi 06 mars 2015 à 11h30



OPINIONS

Une opinion au nom du Collectif "Les Morts de la Rue".

Quelle doit être la prise en charge des "Morts de la Rue" ? Le Collectif bruxellois "Les Morts de la Rue" organise depuis dix ans, tout au long de l'année, des cérémonies d'adieu pour les personnes qui ont vécu dans les rues de la Région de Bruxelles-Capitale, en étroite collaboration avec la Ville de Bruxelles et les administrations communales des autres communes de la région bruxelloise.

La question revient ponctuellement dans l'actualité. Comme en janvier par exemple, autour du refus d'un maire de France d'inhumer un bébé rom. Des idées fusent alors, parfois liées au coût des cérémonies que ne peuvent prendre en charge les familles des défunts (faut-il dès lors privilégier l'incinération ?) ou à la difficulté de retrouver leurs proches.

Ces situations, nous les connaissons bien. C'est pourquoi il nous semble important de raconter ce qui se passe dans la réalité et de clarifier quelques termes. Pour le Collectif, "Les Morts de la Rue" sont les personnes décédées qui ont connu, à un moment de leur existence, la vie en rue. Un indigent est une personne dont les obsèques ne peuvent être payées (ni par ses proches ni par ses fonds propres). Ceux qu'on ne peut pas identifier, les personnes qui ne peuvent être formellement identifiées, par manque de données personnelles. Celles-là sont donc enterrées de façon anonyme.

La "pelouse 36" du cimetière de Bruxelles à Evere est la parcelle réservée aux concessions de cinq ans, durée minimale d'une concession. Elle n'est pas réservée aux inhumations prises en charge financièrement par la Ville de Bruxelles.

Nous avons appris 46 décès en 2014, mais la réalité est certainement bien supérieure. Les personnes qui ont vécu en rue ne meurent pas toujours dans la rue (69 % des décès appris n'ont pas eu lieu dans des lieux publics). Leur parcours a souvent été fractionné, alternant vie en rue, séjours en lieux d'hébergement, chez des amis, parfois vie en logement,... Ces personnes avaient souvent une famille ou des amis qui ont pu financer leurs obsèques (45 % en 2014). Sept personnes ont été rapatriées dans leur pays d'origine. Certaines ont été incinérées, d'autres inhumées dans différents cimetières de la région bruxelloise, ou sur une autre parcelle du cimetière de Bruxelles à Evere.

Trop souvent, "Les Morts de la Rue" sont présentés comme des personnes inconnues, sans famille, dont le coût des obsèques pèse sur la communauté. En 2014, dans les faits, seuls neuf des "Morts de la Rue" ont été inhumés sur la "pelouse 36", aux frais de la Ville de Bruxelles.

Le Collectif cherche à donner aux familles, aux amis, aux travailleurs sociaux et à toute personne concernée, l'occasion de dire adieu à leur proche. Nous luttons pour que personne ne soit enterré de façon anonyme, et collaborons activement avec les autorités compétentes pour l'identification des personnes décédées. En 2014, une seule personne a été inhumée sans avoir pu être identifiée. En dix ans, seuls deux "Morts de la Rue" sont restés anonymes. On est donc bien loin de l'idée selon laquelle les "Morts de la Rue" sont surtout des inconnus, qui ne sont pas importants.

L'entretien du cimetière d'Evere est une compétence de la Ville de Bruxelles. Grâce aux interpellations répétées du Collectif, les emplacements sont à nouveau identifiés par un signe (religieux ou non) et une plaque au nom de la personne inhumée, depuis l'année passée, et un soin est à nouveau porté à l'entretien des allées et des tombes. Nous remercions d'ailleurs les acteurs de la Ville de Bruxelles qui prennent cette responsabilité à cœur, et qui veillent à garantir cette exigence minimale.

Nous voyons ceci comme une des plus grandes réalisations du Collectif en dix ans : les personnes inhumées aux frais de la Ville sur cette "pelouse 36" ont droit à un lieu de repos digne, personnalisé, comme toutes les personnes qui reposent dans cet immense cimetière. Des tombes identifiées, sur lesquelles les proches peuvent venir se recueillir. La vie en rue est déjà assez difficile, espérons que "Les Morts de la Rue" puissent ne plus être stigmatisés après leur décès.

"Les Morts de la Rue" constituent une minorité des personnes dont les obsèques sont prises en charge par la Ville. Ces personnes sont des personnes pauvres, ou isolées, ou dont les liens familiaux sont distendus,... Des personnes qui, au moment de leur décès, ne disposent pas sur leur compte bancaire de la somme nécessaire à payer des obsèques, parfois même après une vie riche et confortable. Après un coûteux séjour en maison de repos, par exemple. Parfois, les familles ne sont même pas informées des décès !

Dans tous les cas, il faut au minimum informer ces personnes sur la possibilité de choisir, d'exprimer leurs volontés, et d'entreprendre les démarches administratives pour que ce choix soit respecté après la mort. Si les personnes optent pour la crémation, laisser la possibilité de garder les cendres dans une urne, et prendre en compte les souhaits des proches et des familles si la personne n'a laissé aucune instruction, selon les convictions de vie du défunt.

Cette liberté de choix n'a pas de prix.

Invitation cérémonie 2016

Le collectif « LES MORTS DE LA RUE ».

Ceux qui vivent dans la rue,
Ceux qui ont vécu dans la rue,
Les associations qui les ont connus,
Et leurs connaissances,

Ont la tristesse de vous faire part du décès, en 2015, de

Baha-Eddine, *alias* Baha, 51 ans
Marie-Carmen, *alias* Carmen, 45 ans
Maximilien, *alias* Max, 61 ans
Marc, *alias* Marco, 58 ans
Nicolae, 39 ans
Henri, *alias* Rik, 67 ans
Felix, 66 ans
Françoise, 59 ans
Mohibulla, 49 ans
Kemal (*âge estimé*), 50 ans
Surinder, 35 ans
Chantal, 62 ans
Moyses, *alias* Moïse, 72 ans
Eric, 48 ans
Mohammed, 19 ans
Oumar, 25 ans
Arkadiusz, *alias* Arek, 44 ans
Vasile, *alias* Papi, 64 ans
Jaroslaw, *alias* Jarek, 46 ans
Thierry, 44 ans
Mihai-Adrian, 59 ans
Rachid, 53 ans
Stanislaw, *alias* Amerykanin, 59 ans
Joséphine, 81 ans
Gisela, 66 ans
Jan, 56 ans
Jozef, 65 ans
John, 72 ans

Patrick, 57 ans
Robert, 74 ans
Arun, 34 ans
Jacques, *alias* Jacky, 66 ans
Radivoje, *alias* Daniel, 56 ans
Louis-Jean, 68 ans
Karamoko, 52 ans
Bachir, 61 ans
Ionel, 55 ans
Bruno, 53 ans
Roland, 63 ans
Jacqueline, *alias* Patricia, 45 ans
Gérard, 63 ans
Patrick, *alias* Le Gitan, 46 ans
Nicolas, 47 ans
Guy, 42 ans
Laurentiu, *alias* Lorenzo, 39 ans
Jacqueline, 52 ans
kristel, 52 ans
Henri, 87 ans
Claude, 78 ans
Pieter Leendert, *alias* Ben Zen, 62 ans
Abdur Rahiman, 63 ans
Angel, 80 ans
Romuald, *alias* tattoo, 40 ans
Didier, 45 ans
Benoît, 39 ans

Et ceux dont nous n'avons malheureusement pas connaissance à ce jour.

Les personnes présentes sur ce faire-part ont vécu un certain moment de leur vie en rue. Elles ont été retrouvées chez elles, à l'hôpital, dans un centre d'hébergement d'urgence, sur un trottoir, dans le métro, ...

« Des vies fauchées trop tôt, en partie parce que certaines mesures structurelles ne sont pas décidées ou appliquées »

Si vous désirez prendre la parole pendant la cérémonie, il faut absolument prendre contact avec le Collectif

Bert De Bock 0476 74 81 37

Zaila Van der Steen 0476 88 11 19

info@mortsdelarue.brussels

Pendant la cérémonie, une garde est prévue pour les chiens.

INVITATION À LA CÉRÉMONIE D'HOMMAGE AUX MORTS DE LA RUE EN 2015

Le 25 mai 2016 à 11h
À l'Hôtel de Ville de Bruxelles
(Salle Gothique)

à 14h: Recueillement à l'arbre
près de la Gare Centrale (Place Albertine)

Au nom de
ceux qui vivent encore dans la rue,
des associations partenaires du Collectif « les morts de la rue »

Avec le soutien
Du collège des Bourgmestre et du Premier Echevin
de la Ville de Bruxelles, Alain Courtois, Echevin de
l'Etat civil, de la Démographie, des Sports, des Cultes,
de la Famille et des Seniors.

Editeur responsable : Alain Courtois, Premier Echevin à la Ville de Bruxelles, Grand-Place 1, 1000 Bruxelles



En collaboration avec Alain Courtois,
Premier Echevin à la Ville de Bruxelles
et en charge des Cultes

LE COLLECTIF «LES MORTS DE LA RUE»

